

*Rapport d'activité 1996 : dossier thématique*

**Profils des usagers et documents consultés :**  
**enseignements des données statistiques de 1996**

**Introduction**

Plusieurs monographies ou articles de référence ont paru récemment et à un rythme accéléré sur les politiques d'accueil du public dans les dépôts d'archives et sur les contours des usagers qui fréquentent les salles de travail des Archives<sup>1</sup>.

Les nombreuses évaluations auxquelles l'administration cantonale vaudoise est soumise depuis 1995 ont justifié que la consultation des ACV soit complètement reconsidérée. Deux seuls critères étaient reconnus avant 1996 : nombre de consultants et de documents sortis<sup>2</sup>.

A l'évidence, les modes d'inscription et de comptage des données qui avaient prévalu jusqu'à fin 1995 devaient être revus, les statistiques examinées et approfondies selon des exigences nouvelles. Celles-ci nécessitèrent la modification des formules d'inscription des lecteurs et de commande des documents, la saisie informatisée du journal de la consultation, la synthèse mensuelle, après contrôle rigoureux, des relevés des documents sortis. Une note interne consigna toutes les décisions<sup>3</sup>.

Une partie des résultats sont livrés ici<sup>4</sup> : ils serviront de point de comparaison avec ceux des années futures. Le retraitement, selon une grille originale, des données relatives aux documents consultés a permis de disposer de chiffres comparables pour les années 1986 (première année complète de la présence des ACV sur la commune de Chavannes-près-Renens<sup>5</sup>) et 1995.

---

<sup>1</sup> Citons en particulier, dans l'ordre de leur publication :

a) Taylor (Hugh, A), *Les services d'archives et la notion d'utilisateur : une étude RAMP*, Paris : Unesco (PGI-84/WS/26), 1984, 69 p.

b) *Communiquer : une obligation..., un plaisir ?*, Actes du XXII<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des archivistes du Québec, 1<sup>er</sup> - 4 juin 1993; Bibliothèque nationale du Québec, Québec 1994, en particulier pp. 33-75 consacrées à la clientèle des Archives.

c) Ernisse, Gérard, *Les services de Communication des Archives au Public*, Munich, New York, Londres, Paris : K.G. Saur, 1994, pp. 3-23, 123-124, 159-163 (identification et accueil de la clientèle des Archives).

d) Vuillard-Garzon, Monique, "Les besoins d'études d'usagers des archives définitives : un leitmotiv dans la littérature archivistique", dans *Archives*, vol. 27, n° 2, 1995, pp. 91-104 (abondante bibliographie francophone et anglophone).

e) *Arbido* 11/1996, pp. 29-30 : relation du Deuxième colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, Archivio di Stato Torino, 26-28 septembre 1996 : "Les archives et leurs publics".

<sup>2</sup> Ce n'est qu'avec le Règlement du 3 décembre 1915 que le principe d'une salle de travail est sanctionné. La première salle, en dehors du dépôt même des archives, est ouverte le 21 janvier 1919; son importance n'a été reconnue qu'avec l'ouverture des locaux de la rue du Maupas 47, à Lausanne, le 17 octobre 1955. Au siècle passé, le prêt à domicile des documents était pratiqué. Des statistiques de consultation sont publiées dans le *Rapport d'activité* des ACV sporadiquement depuis 1902, puis de manière suivie dès 1910. En 1913, on parle de plus d'un millier de consultations pour l'année avec une moyenne de 95 visiteurs pour les mois de février, mars, octobre et novembre. En 1926, il est fait mention pour la première fois du nombre d'usagers différents: 160.

<sup>3</sup> Voir Note de service ACV 15 "Statistiques de la consultation des documents". Voir également Instruction interne ACV 13 "Outils statistiques".

<sup>4</sup> Un rapport complet et détaillé a été établi en mars 1997 par Robert Pictet; des éléments larges en ont été présentés, le 17 avril 1997, lors du Cours d'introduction de l'Association des archivistes suisses, partie 2 : "Les Archives et leurs utilisateurs".

<sup>5</sup> Ouvert au public dès le 15 avril 1985, le bâtiment des ACV fut officiellement inauguré le 7 octobre 1985.

## **Buts de la démarche**

Les statistiques de la consultation ne sont pas une démarche anodine et théorique : elles sont une contrainte de gestion, une obligation pour fonder des comparaisons et pour anticiper l'avenir.

Elles doivent d'abord situer l'impact des ACV sur la recherche, la formation et l'information; ensuite, elles sont des points de repère dans la gestion, ainsi que des indicateurs pour fortifier et élargir des stratégies dans l'accueil des fonds d'archives et du public; enfin, elles sont un moyen de renseigner les personnes appartenant ou non à l'institution.

Au-delà de fournir des chiffres, il s'agit :

- d'évaluer la consultation/l'utilisation des ACV, en vérifiant ce que chaque usager représente dans la demande
- de dessiner le profil de l'utilisateur, en faisant ressortir les buts et les termes de sa recherche
- de confirmer ou d'infirmer la pertinence des instruments de recherche actuels par rapport aux besoins réels des usagers
- de contrôler les conditions d'accueil, les enjeux de l'information, les besoins qui vieillissent, qui s'affirment et qui se profilent.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1995, à tour de rôle, un des six archivistes des ACV, dont le directeur, s'occupe à la journée de la salle de consultation; cela lui permet à la fois d'éprouver son savoir, de saisir l'opportunité de développer ou d'adapter les instruments de travail et de proposer le remplacement de certains éléments de l'accueil. A la fin de sa journée, il examine le soin apporté à l'enregistrement des usagers et des documents consultés.

## **Statistiques**

### 1. Usagers

#### 1.1. Chiffres globaux

En 1996, les ACV ont enregistré 6'768 consultations, par 1'814 usagers différents : 5'859 séances de travail en salle de lecture ont été effectuées par 1'116 lecteurs, 479 réponses scientifiques ont été fournies par écrit et 430 par téléphone<sup>6</sup>.

65,08 % des usagers sont des hommes, 34,92 % des femmes.

#### 1.2. Profession

22,04 % des usagers (en chiffre absolus : 246) appartiennent à la période de formation.

65,23 % (728) forment la catégorie des personnes exerçant une activité professionnelle.

12,72 % (142) constituent le groupe des "retraités".

2,93 % des usagers appartiennent au secteur primaire, 15,63 % au secteur secondaire et 81,42 % au secteur tertiaire. Comme on pouvait s'y attendre, celui-ci est légèrement surreprésenté par rapport à la moyenne cantonale (70,2 %).

Certaines catégories professionnelles méritent d'être soulignées. Sont ainsi recensés : 236 étudiants universitaires ou des hautes écoles; 107 employés, ouvriers ou techniciens; 101 archéologues, historiens ou historiens de l'art; 101 enseignants ou professeurs;

---

<sup>6</sup> Les chiffres qui suivent ne concernent plus que les usagers qui ont fréquenté la salle de travail.

81 architectes, dessinateurs-architectes ou urbanistes; 58 artisans, commerçants ou travailleurs indépendants; 50 cadres supérieurs ou ingénieurs; 34 personnes exerçant une profession libérale; 27 cadres moyens; 23 journalistes; 23 agriculteurs ou viticulteurs; 14 géographes ou géologues; 8 femmes ou hommes au foyer. Parmi les professions "autres", on trouve par exemple un numismate, un réalisateur ou encore une tibétologue.

### 1.3. Objet de la recherche

a) généalogie	313	28,04%		
b) héraldique	29	2,59%		
c) histoire de ma maison	21	1,88%		
d) histoire de ma commune/ma région	89	7,97%	452	40,50%
e) histoire générale : période savoyarde (avant 1536)	57	5,10%		
f) histoire générale : période bernoise (1536-1798)	59	5,28%		
g) histoire générale : Révolution vaudoise et période de l'Helvétique (1798-1803)	16	1,43%		
h) histoire générale : XIX <sup>ème</sup> siècle	78	6,98%		
i) histoire générale : XX <sup>ème</sup> siècle	103	9,22%	313	28,04%
j) histoire de l'art, architecture	129	11,55%		
k) géographie, urbanisme	116	10,39%	245	21,98%
l) autres	106	9,49%	106	9,49%
<i>Total</i>	<i>1.116</i>	<i>100%</i>	<i>1.116</i>	<i>100%</i>

Tableau 1 : objet de la recherche

On constate qu'un premier groupe rassemble les recherches "familiales" ou "de proximité", particulièrement la généalogie et l'histoire de sa commune. La généalogie domine ce groupe, l'héraldique paraît en régression. La proportion des généalogistes, certes appréciable (28,04 %), est néanmoins inférieure à la masse généralement constatée dans les dépôts d'archives, où elle dépasse souvent la moitié des objets de recherche.

Un deuxième groupe recouvre les recherches qui concernent une période historique et un troisième, dont il faut souligner l'importance (21,95 %), celles qui ont trait au patrimoine bâti et non bâti. Aux côtés des historiens, professionnels ou amateurs, et des étudiants en histoire, appartenant aux facultés des lettres, de droit ou des sciences sociales et politiques, les historiens de l'art, les étudiants en architecture, les architectes et des représentants du Service des bâtiments se retrouvent donc dans les locaux des ACV.

L'analyse des objets de recherche "autres" fait apparaître des travaux appelés "biographiques", notamment la rédaction de notices pour le *Dictionnaire historique de la Suisse*, d'autres intitulés "archives familiales" (étude de fonds privés) ou "consultation de la bibliothèque". Dans cette rubrique ont de surcroît été intégrés les consultants venus pour des renseignements généraux ou professionnels (informatique, restauration), considérant les ACV comme une institution de référence en la matière.

### 1.4. Motivation de la recherche (voir le tableau 2)

L'analyse de la motivation des consultants, même si elle peut contenir des éléments subjectifs, constitue l'aspect le plus original de cette statistique, surtout par rapport à la

littérature produite sur le sujet. Son intérêt se révèle en corrélation avec les autres statistiques.

a) études, formation	265	23,74%	265	23,74%
b) enseignement	43	3,85%		
c) recherche dans le cadre de l'activité professionnelle, autre que l'enseignement	334	29,92%		
d) recherche pour le compte de l'administration	25	2,24%		
e) programme d'occupation pour chômeur	40	3,58%	442	39,60%
f) loisirs	409	36,64%	409	36,64%
<i>Total</i>	<i>1.116</i>	<i>100%</i>	<i>1.116</i>	<i>100%</i>

Tableau 2 : motivation de la recherche

Implantées sur un site universitaire, il est normal que les ACV drainent des usagers motivés par leurs études ou leur formation; le pourcentage (23,74 %) apparaît cependant relativement faible. Les initiatives prises en 1996 de collaborations accrues avec les enseignants, ainsi que le signalement spontané de plusieurs fonds d'archives officielles et privées, récentes et spécialisées, les dates-anniversaires de 1998 et de 2003 vont probablement augmenter rapidement cette proportion.

La motivation "professionnelle" fournit le contingent le plus étoffé (39,60 %). Les enseignants sont étonnamment peu nombreux; un examen de détail fait en outre apparaître que les professeurs d'Université agissent essentiellement par l'intermédiaire de leurs assistants. Les ACV apparaissent pour près de 30 % des usagers, part considérable, comme une institution fournissant des renseignements nécessaires à l'exercice de leur profession ou à la défense de leurs droits. La représentation des personnes en programme d'occupation et, surtout, des fonctionnaires, demeure modeste.

Le dernier groupe, représentant plus d'un tiers des usagers (36,64 %), est constitué de personnes qui fréquentent les ACV pour satisfaire leur curiosité personnelle et occuper leur temps libre, par des travaux généalogiques et sur des points d'histoire.

### 1.5. Fréquence annuelle des consultations par usager (voir le tableau 3)

La fréquence moyenne est de 5,25 consultations annuelles par usager.

Les résultats les plus significatifs sont donnés par les deux extrémités de la statistique : en chiffres ronds, 90 % des usagers (1003) sont venus de 1 à 9 fois aux ACV mais ne totalisent que 40 % des consultations; à l'opposé, 2 % des usagers (22) ont fréquenté plus de 50 fois la salle de travail et représentent plus du quart des consultations (28,36 %); au centre de la statistique, 8 % des usagers (91) ont sollicité de 10 à 50 fois les ACV, correspondant au tiers des consultations (32,05 %).

En affinant la lecture, on constate que les 454 usagers les plus occasionnels (une seule séance par année) ne constituent, malgré leur nombre, que 7,74 % de la consultation. A eux seuls, les 4 usagers les plus assidus (ils sont venus respectivement 108, 109, 117 et 140 fois dans l'année) font mieux : 8,09 % des consultations.

Près des deux tiers des usagers (63,70 %) ne viennent qu'une ou deux fois par an.

C'est un constat établi ailleurs, les usagers des Archives constituent un public dont le renouvellement est rapide et dont n'émergent que quelques dizaines de fidèles.

Fréquence	Usagers	%	Usagers cumulés	%	Consultations	%	Consultations cumulées	%
1 x	454	40,68	454	40,68	454	7,74	454	7,74
2 x	257	23,02	711 (454+257)	63,70	514 (257x2)	8,77	968 (454+514)	16,52
3 x	101	9,05	812	72,75	303	5,17	1.271	21,69
4 x	65	5,82	877	78,58	260	4,43	1.531	26,13
5 x	53	4,74	930	83,33	265	4,52	1.796	30,65
6 x	25	2,24	955	85,57	150	2,56	1.946	33,21
7 x	21	1,88	976	87,45	147	2,50	2.093	35,72
8 x	17	1,52	993	88,97	136	2,32	2.229	38,04
9 x	10	0,89	1.003	89,87	90	1,53	2.319	39,58
10-20 x	61	5,46	1.064	95,34	853	14,55	3.172	54,13
21-30 x	11	0,98	1.075	96,32	281	4,79	3.453	58,93
31-40 x	13	1,16	1.088	97,49	468	7,98	3.921	66,92
41-50 x	6	0,53	1.094	98,02	276	4,71	4.197	71,63
51-60 x	8	0,71	1.102	98,74	435	7,42	4.632	79,05
61-70 x	4	0,35	1.106	99,10	267	4,55	4.899	83,61
71-80 x	3	0,26	1.109	99,37	235	4,01	5.134	87,62
81-90 x	3	0,26	1.112	99,64	251	4,28	5.385	91,90
91-140 x	4	0,35	1.116	100,00	474	8,09	5.859	100,00

Une consultation correspond à une présence quotidienne en salle de travail, quelle que soit sa durée.

*Tableau 3 : fréquence annuelle des consultations par usager et nombre de consultations*

### 1.6. Variation horaire de la fréquentation

Les ACV sont ouvertes sans discontinuité de 9 h. 00 à 18 h. 00, du lundi au vendredi, soit 45 heures par semaine (alors que le fonctionnaire vaudois travaille 42 h. 30 par semaine). Durant quatre mois, de septembre à décembre 1995, la fréquentation de la salle de travail a été mesurée chaque heure : la fréquentation moyenne la plus élevée a été enregistrée à 15 heures, puis, dans l'ordre, à 16 heures, à 11 heures et à 12 heures; la plus faible fréquentation se situe à partir de 17 heures (la dernière levée des commandes de documents a lieu à 16 h. 45), précédée, avec une différence sensible, de la tranche horaire qui commence à 9 h. 00, soit au moment de l'ouverture des locaux au public.

L'horaire continu entre midi et 14 heures est largement utilisé.

## 2. Documents consultés

### 2.1. Consultation par sections du plan de classement (voir le tableau 4)

Le nombre de documents consultés dépend à la fois du nombre d'usagers, de la variété des recherches effectuées, ainsi que de la qualité et de la multiplication des instruments de recherche. L'encadrement participe également de l'essor de la consultation.

	1986 (fermeture : 27-31.12)		1995 (fermeture : 27-31.12)		1996 (fermeture : 10-29.6)	
	Articles différents consultés	Total des articles consultés	Articles différents consultés	Total des articles consultés	Articles différents consultés	Total des articles consultés
<i>I. Fonds d'archives</i>						
A Epoque savoyarde (jusqu'en 1536)	233	346	492	680	225	364
B Epoque bernoise (1536-1798)	1.502	2.102	885	1.400	926	1.455
C Parchemins/papiers	4.618	6.159	6.340	8.637	2.222	3.300
IB Inventaire bernois	189	202	114	202	60	87
D Notaires (jusqu'en 1837)	3.698	4.872	2.423	2.925	3.201	3.979
E Etat civil/population	48	144	39	86	63	169
F Terriers	354	450	394	487	619	860
G Cadastres et plans	1.582	2.216	1.634	2.888	2.510	3.869
H Helvétique (1798-1803)	225	271	143	193	399	652
J Affaires fédérales (1803-1848)	1	2	15	15	6	6
K Archives officielles dès 1803 (entrées avant 1985)	1.433	2.110	1.094	1.306	1.213	1.369
P/PP Fonds privés	1.992	2.070	3.292	4.269	2.819	4.836
Q Imprimés	0	0	2	2	0	0
R Reproductions	6	6	3	4	22	36
S Archives officielles dès 1803 (entrées de 1985 à 1995)	88	107	369	414	257	438
AMH Archives des monuments historiques	359	359	35	35	9	9
Autres sections	---	---	---	---	251	251
<i>Total I</i>	<i>16.328</i>	<i>21.416</i>	<i>17.274</i>	<i>23.543</i>	<i>15.423</i>	<i>21.680</i>
<i>II. Microfilms</i>						
Microfilms de l'Etat-civil	---	2.434	---	3.166	---	3.638
Autres microfilms	---	25	---	94	---	106
<i>Total II</i>	---	<i>2.459</i>	---	<i>3.260</i>	---	<i>3.744</i>
<i>III. Microfiches</i>						
Archives des monuments historiques	---	---	---	228	---	283
<i>Total III</i>	---	---	---	228	---	283
<i>IV. Bibliothèque (réserve) et documentation</i>						
Bibliothèque (réserve)	---	143	---	164	---	240
Dossiers ATS (Agence télégraph. suisse)	---	630	---	660	417	496
Dossiers généalogiques	---	129	---	259	204	245
<i>Total IV</i>	---	<i>902</i>	---	<i>1.083</i>	---	<i>981</i>
<i>Nombre total d'articles consultés</i>	---	<i>24.777</i>	---	<i>28.114</i>	---	<i>26.688</i>

L'article est la plus petite unité archivistique identifiée et répertoriée. Il désigne aussi bien un document qu'une enveloppe, un registre ou un carton. Il peut contenir d'une à plusieurs dizaines de pièces.

Le décompte étant basé sur les fiches de commande des articles, ceux dont la consultation est prolongée (parfois sur plusieurs semaines, voire mois) ne sont décomptés qu'une seule fois.

La différence entre la première et la seconde colonne de chaque année permet de mettre en évidence la proportion de consultations multiples des mêmes articles.

*Tableau 4 : documents consultés par sections en 1986, 1995 et 1996*

Il est évident que les fonds d'archives contemporaines (les sections K et S) sont relativement peu demandés, d'une part parce que de nombreux fonds ne sont pas au bénéfice d'un inventaire et d'autre part parce qu'une réserve générale de consultation s'applique aux fonds d'archives qui ont moins de 50 ans (100 ans pour le Département de justice, police et affaires militaires, ainsi que l'Ordre judiciaire). Il faut aussi tenir compte du fait qu'une unité (article) des sections K ou S est une réalité physique plus importante qu'une unité des sections couvrant des périodes antérieures à 1803; en effet, les anciens documents sont souvent analysés et cotés au niveau de la pièce, alors que les documents contemporains le sont au niveau du dossier, voire même au niveau d'une séquence de registres ou de cartons.

L'augmentation des inventaires des fonds privés - la nomenclature de tous les fonds a été achevée cette année - a agi de manière positive sur l'utilisation des fonds privés.

Les statistiques des documents consultés mettent en évidence les fonds les plus sollicités et donc les plus menacés, si les originaux continuent à être mis à disposition. A cet égard, les sections D (notaires jusqu'en 1837) et F (terriers) font l'objet de campagnes systématiques de microfilmage - la première est en passe d'être terminée - puis de restauration. La section G (cadastre et plans), dont la consultation ne cesse d'augmenter, a fait l'objet d'une étude en vue de la réalisation de copies de consultation (photographies, microfilms ou/et numérisation); son conditionnement a également été reconsidéré. Sur cette base, des propositions ont été faites aux autorités compétentes.

Les statistiques des documents consultés permettent aussi de déterminer la hiérarchie des urgences en matière de rédaction et d'amélioration des instruments de recherche.

En ce sens, le tableau 4 constitue un indicateur de gestion essentiel et un panorama intéressant des orientations de la recherche actuelle. Ses chiffres doivent cependant être interprétés avec précaution : le fléchissement de la consultation de 1995 à 1996, par exemple, semble être dû aussi bien à l'augmentation de la durée de la fermeture annuelle qu'à la diminution brutale du nombre de parchemins consultés (de 8'637 à 3'300), du fait de la fin d'une étude basée sur l'exploitation systématique de ces sources.

## 2.2. Variation saisonnière de la consultation

Chaque année, le personnel de salle et les archivistes constatent des pointes de consultation à certaines époques de l'année, parallèlement à une augmentation des demandes depuis 1986. Aucune évaluation chiffrée n'avait cependant encore été réalisée.

En 1996, 545 articles ont été consultés par semaine en moyenne, soit 109 par jour. Les pics se sont situés la première semaine de juin, juste avant la fermeture annuelle (1'073), la deuxième d'août (1'014), la dernière d'octobre (964) et la deuxième de décembre (964). Les mois les plus encombrés ont été août (2'909), octobre (2'558), novembre (2'056) et décembre (2'010). La seconde moitié de l'année a été dans l'ensemble beaucoup plus chargée que la première, le mois de juillet étant cependant le moins fréquenté, du fait des vacances.

Si les fermetures des Archives de la Ville de Lausanne et de la Bibliothèque cantonale et universitaire ne paraissent pas exercer d'influence notable sur la fréquentation, par contre, les périodes de cours universitaires, les échéances d'examens et de remises de travaux de séminaire, de mémoires de licence et de publications semblent plus déterminantes pour l'évolution de la consultation.

Ces variations saisonnières sont cependant à interpréter avec prudence et méritent d'être vérifiées : les premiers chiffres de 1997 montrent déjà leur côté aléatoire.

## Conclusion

Toute la politique de la conservation des archives ne peut être justifiée que si elle est mise au service de la consultation, après le respect des délais de confidentialité. Accumuler ne suffit pas, il faut ouvrir les archives à la recherche, sans privilégier une catégorie de chercheurs plutôt qu'une autre.

La conservation doit pouvoir s'appuyer sur une politique dynamique et critique de prospection auprès de l'administration et des institutions para-administratives ou privées. Elle doit rechercher de nouveaux partenaires, ainsi que des formes modernisées de fonctionnement, et se fonder sur des contrats qui définissent les droits et les devoirs de chacun.

La consultation est naturellement solidaire de la conservation. Elle ne se décrète pas, l'intérêt pour certains fonds d'archives ne se commande pas. Le personnel des ACV doit créer les meilleures conditions d'accueil possibles, favoriser l'arrivée en salle de travail de nouveaux fonds par la confection d'instruments de recherche; il doit aussi élargir ses centres d'intérêt et faire en sorte que le versement de fonds d'archives soit suscité et que celles-ci soient réceptionnées dès aujourd'hui, même si leur "rentabilité" ne se révélera que demain.

La primauté de la création d'instruments de recherche doit être réaffirmée. Cette action, essentielle pour le bon fonctionnement des Archives, doit être valorisée; c'est elle qui accrédite les délais de communication des documents.

Ce sont tous ces messages dont sont porteurs les chiffres de la consultation.

A l'évidence, ceux de l'année 1996 démontrent que l'utilisateur ne veut/ne peut pas consacrer beaucoup de temps à ses recherches. Il revendique souvent des renseignements "pointus", dont la réponse ne peut cependant pas lui être transmise dans un bref délai. L'érudit, l'historien ou le chercheur, qui séjournent longtemps en salle de travail, sont en train de devenir des usagers atypiques. Corroborés par les chiffres de la photocopie et d'autres formes de reproduction, les chiffres de la consultation font apparaître que l'utilisateur a les attitudes de plus en plus marquées d'un consommateur, souvent irrespectueux des contraintes de la conservation et peu au courant des procédures de la consultation. Les archivistes doivent donc faire connaître et reconnaître leurs droits et leurs devoirs face aux excès ou aux débordements de la consultation; ils doivent former et informer les usagers, en usant de la permission et de la restriction selon les situations.

Tous ces enseignements vont déboucher sur des adaptations de l'accueil aux ACV, sur une reconsidération du rôle du personnel mis à la disposition des usagers, en particulier de l'archiviste de salle, et sur des modifications architecturales de la salle de consultation. Les règles de communicabilité devront également être revues, à la faveur des exigences de la recherche actuelle et, surtout, des possibilités de procéder à l'inventaire des séries documentaires de ce siècle. Il en ira de même des horaires d'ouverture.

Dès que toutes les décisions politiques auront été prises, un nouveau règlement de la salle de travail - aucun n'a été émis depuis l'installation des ACV dans les bâtiments de la rue de la Mouline 32 - verra le jour. Une loi sur les archives devrait l'accompagner, selon les résultats de l'enquête en cours sur l'archivage dans l'administration cantonale et en fonction des termes choisis pour régler les relations entre les ACV et les communes.

Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Robert Pictet et Christian Gilliéron